

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP SAINT-GAUDENS  
PL DU PILAT BP10172  
31806 ST GAUDENS CEDEX

### Vos références

**Numéro fiscal (C) :** 12 21 648 679 468  
**Référence de l'avis :** 22 31 4201819 27  
**Contrat de prélèvement :** M3 31 0433937 06  
**Référence unique de mandat :**  
FR46ZZZ005002M331043393706

**Numéro de propriétaire :** 239 C00515 T

**Département d'imposition :** 310  
HAUTE-GARONNE

**Commune d'imposition :** 239  
L ISLE-EN-DODON


**Débiteur(s) légal(aux) :**  
le détail est précisé en page suivante.

**Numéro de rôle :** 221  
**Date d'établissement :** 06/09/2022  
**Date de mise en recouvrement :** 31/08/2022

**Identifiant service :** 31015

### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**  
SIP SAINT-GAUDENS  
PL DU PILAT BP10172  
31806 ST GAUDENS CEDEX  
Tél : 05 61 94 84 85

• **pour le montant de votre impôt :**  
CDIF MURET-IMPLANTATION ST GAUDEN  
SECT. FONC 1ER SECTEUR  
PLACE DU PILAT  
BP 10042  
31801 ST GAUDENS CEDEX  
Tél : 05 61 94 85 43

\* (service gratuit + coût de l'appel)

CADET JOSEPH HENRIO  
CADET MARIE CHANTALE  
4 AV DES PYRENEES  
31230 L ISLE EN DODON

### Somme à prélever

**221,00 €**

**Montant de vos taxes foncières** 957,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 736,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre 2022	92,00 €	15 novembre 2022	37,00 €
17 octobre 2022	92,00 €		

Compte bancaire : FR76 1010 7006 200X XXXX XXX0 214

Identifiant de la banque : BREFRPPXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

### Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier 2023	95,00 €	15 juin 2023	95,00 €
15 février 2023	95,00 €	17 juillet 2023	95,00 €
15 mars 2023	95,00 €	16 août 2023	95,00 €
17 avril 2023	95,00 €	15 septembre 2023	95,00 €
15 mai 2023	95,00 €	16 octobre 2023	95,00 €

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)**

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MDFPFF	PROP/INDIVIS	CADET JOSEPH HENRIO
MDFPFG	PROP/INDIVIS	MOSDINE MARIE CHANTALE

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	44,40 %	%	4,62 %	0,196 %	%	0,305 %	
	Taux 2022	44,40 %	%	4,48 %	0,195 %	%	0,315 %	
	Adresse	4 AV DES PYRENEES				13,50 %		
	Base	1446		1446	1446	1446	1446	
	Cotisation	642		65	3	195	5	910
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2021	620		64	3	188	4		
Cotisation 2022	642		65	3	195	5	910	
Variation	+3,55 %	%	+1,56 %	0 %	+3,72 %	+25,00 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	130,79 %	%	23,58 %	77,66 %	0,875 %	23,20 %	1,22 %	
	Taux 2022	130,79 %	%	23,55 %	77,66 %	0,601 %	22,40 %	1,17 %	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	5		5			7	5	
	Cotisation 2021	7		1			2		
	Cotisation 2022	7		1			2	0	10
	Variation	0 %	%	0 %	%	%	0 %	%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :		

La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			37
					Dégrèvement Habitation principale			
					Dégrèvement JA État			
					Dégrèvement JA Collectivité			
					<b>Montant de votre impôt</b>			<b>957</b>
Références administratives : 310 51 022 015 239 239 Y A								

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.